

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 novembre 2019

DCM N° 19-11-28-16

Objet : Programme de travaux sur Monuments Historiques : Poursuite de l'opération de restauration du Cloître des Récollets, par l'aile Ouest.

Rapporteur: M. LEKADIR

De par sa diversité et sa richesse, le patrimoine messin porte l'héritage et l'identité de la ville, et représente un facteur d'attractivité de son territoire. Il participe à la qualité du cadre de vie de ses habitants, offre un accès libre à la culture et possède un fort potentiel touristique. Sauvegarder, valoriser et penser le devenir du patrimoine, constitue donc un enjeu majeur pour la collectivité, tout comme l'ouverture au public, l'appropriation et la mise en valeur des édifices emblématiques de la Cité.

Chaque année, un budget d'environ deux millions d'euros est consacré à la restauration, la sauvegarde et l'entretien du patrimoine, notamment protégé.

Dans ce cadre, après l'aménagement de la Porte des Allemands, la restauration du chevet de la basilique Saint-Vincent, du clocher de l'église Saint-Martin, des façades, des vitraux et du parvis de l'église Saint-Eucaire, des extérieurs de l'église Notre-Dame, c'est aujourd'hui le Cloître des Récollets, destiné à connaître un nouvel élan en devenant un haut lieu de l'écologie et du développement durable, qui fait l'objet d'une campagne globale de travaux.

La restauration du clos couvert de l'aile Nord du bâtiment, avec la rénovation du Grand Grenier, venant de s'achever après 15 mois de travaux, il est proposé de poursuivre les travaux de restauration de ce site par son aile Ouest.

Les travaux proposés porteront sur la restauration à neuf de la couverture en ardoises, le traitement de la charpente, la réfection des enduits, le remplacement des menuiseries bois de l'aile historique et leur réparation pour l'extension contemporaine et la pose de nouveaux des châssis de toit.

L'opération, d'un montant prévisionnel de 1 800 000 € TTC, verra ses travaux débuter en 2020 pour s'achever en 2021.

L'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est, sera sollicité financièrement au titre des travaux réalisés sur un édifice classé Monument

Historique, ainsi que la Région Grand Est au travers du dispositif de soutien au patrimoine protégé. Une participation, à hauteur de 20 % du montant HT, est attendue pour chacun de ses partenaires.

Le programme de cette restauration, par la mise en œuvre d'une isolation dans les combles ou la pose de fenêtres bois à hautes performances énergétiques, répond à la politique engagée par la collectivité en matière de réduction des dépenses et d'efficacité énergétique. Dès lors, elle pourrait bénéficier, pour ces travaux spécifiques, d'une bonification en certificats d'économie d'énergie (CEE).

Une recherche de mécénats pourra être entreprise afin d'associer tous les partenaires ou particuliers désireux de participer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine messin, en faisant appel soit à la Fondation du Patrimoine, soit à tout autre organisme de crowdfunding, spécialisé en financement participatif de projet.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014 portant sur les délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2014 approuvant le lancement des études de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restauration du clos couvert du Cloître des Récollets,

VU la délibération du Conseil Municipal du 1er juin 2017 approuvant le lancement de l'opération de restauration du clos couvert de l'aile Nord du Cloître des Récollets,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre les travaux de restauration du Cloître des Récollets, classé au titre des Monuments Historiques, par l'aile Ouest.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la poursuite de l'opération de restauration du clos couvert du Cloître des Récollets, par l'aile Ouest, pour un montant total de 1 800 000 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles se rapportant à l'opération et à

procéder au paiement des sommes correspondantes.

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre notamment auprès de la DRAC Grand Est et de la Région Grand Est.
- **DE PROCEDER** à la recherche de mécénats publics ou privés en faisant appel par exemple à la Fondation du Patrimoine ou tout autre organisme de crowdfunding.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer les conventions de mécénats et toutes pièces contractuelles se rapportant aux subventions.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à procéder à l'encaissement des subventions et des recettes de mécénats.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ